



Marylise LEON, nouvelle Secrétaire Générale de la Cfdt (au centre) soutient vos futur(e)s candidat(e)s Cfdt ASF



Du 14 au 23 novembre 2023, vous élirez vos nouveaux représentants du personnel pour 4 ans sur l'ensemble des établissements ASF. Malgré les difficultés pour obtenir de nouvelles avancées sociales, les élus Cfdt continueront à défendre activement vos intérêts en totale indépendance.

Réorganisations brutales, diminution des effectifs, non prise en compte du mal être au travail, mesures unilatérales... **la direction déroule son monologue social et l'applique de manière autoritaire.** Pas résignés pour autant **nous souhaitons, pour ce nouveau mandat, définir un socle de propositions incontestables**, cohérentes au regard de la solidité de notre entreprise, **pour lesquelles vous êtes en droit d'attendre des avancées fortes :**



CONDITIONS DE TRAVAIL

Manque d'effectifs et conditions de travail qui se dégradent. Pas à la hauteur des enjeux RH de bien-être au travail, d'évolution de carrière, de dynamique de l'emploi. Des mesures simples et efficaces sont demandées :

- Mettre des moyens humains et matériels suffisants pour garantir la sécurité des salariés
- Prendre en compte l'âge des salariés dans leurs missions
- Embaucher dans les filières en tension
- Proposer un véritable accord de télétravail
- Ouvrir des négociations spécifiques sur des sujets sociétaux forts (semaine de 4 jours, droit à la déconnexion...)



ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

Malgré de flatteurs indicateurs et de belles certifications, il reste beaucoup à faire dans ce domaine :

- Favoriser une vraie égalité salariale H/F
- Favoriser l'accès des femmes aux postes de direction
- Faciliter l'articulation vie professionnelle / vie personnelle



PARTAGE DES RICHESSES

Le « gâteau » n'a jamais été aussi gros et la redistribution aussi faible. Au vu des profits réalisés, une juste répartition des bénéfices doit s'opérer :

- Assurer des augmentations salariales cohérentes avec la santé de l'entreprise
- Répondre aux incitations du gouvernement en systématisant une prime de partage de la valeur en cas de bons résultats
- Acter les primes sur la 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} médaille du travail
- Introduire un supplément d'intéressement venant récompenser les efforts des salariés



VALORISATION DES FILIÈRES

Certaines conventions ne sont plus adaptées. Il faut :

- Revaloriser la filière structure dans son ensemble
- Revaloriser la rémunération et les indemnités logement pour les filières qui prennent l'astreinte (TMO, ES, Viabilité)
- Recalculer la compensation de la suppression des nuits et les primes trafics dans la filière péage
- Ouvrir les droits aux congés ancienneté aux plus de 60 ans
- Définir de nouvelles possibilités d'alimentation du CET



La loi Climat et Résilience a ouvert des prérogatives aux CSE. Les enjeux environnementaux doivent être envisagés à tous les niveaux en y associant largement les salariés et représentants du personnel. Co-construire un plan global de mobilité des salariés intégrant notamment la révision des nouvelles règles d'attribution des véhicules pour les cadres, font notamment partie de nos revendications fortes.